

Délibération
n°2023.074

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Objet :

Bon jouets - enfants du
personnel

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune offre aux enfants du
personnel, jusqu'à leurs 16 ans des bons jouets pour Noël à hauteur de
60 € par enfant.

Les bons sont attribués aux enfants des personnels salariés au mois
de novembre 2023 dans l'effectif municipal.

A titre indicatif, à ce jour, 18 enfants sont concernés par ce bon.
Cette somme peut être versée directement sur un compte bancaire de
l'enfant à condition qu'il soit ouvert au nom de l'enfant.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la remise de bons jouets pour Noël aux enfants du
personnel dans les conditions présentées ci-dessus ;

FIXE le montant à 60 € par enfant.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document en ce sens.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 décembre 2023

